

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2026\_073**

### **Objet : M24.014 : Exploitation d'un réseau de transport public sur le territoire de Cœur de Flandre Agglo - Acte modificatif n°2**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article R. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2024/038 en date du 02 avril 2024 adoptant le principe de réseau de transport sur le territoire de Cœur de Flandre agglo et qui autorise la signature du marché d'exploitation des transports collectifs de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre ;

Vu la décision n°2024/111 en date du 22 juillet 2024 autorisant la signature du marché M24.014 Exploitation d'un réseau de transport public sur le territoire de Cœur de Flandre Agglo avec le groupement d'opérateurs économiques suivant :

- VOYAGES INGLARD (62921 AIRE SUR LA LYS) mandataire avec AUTOCARS RM VOYAGES (59114 STEENVOORDE) et VOYAGES LIEFOOGHE-SOURCE D'EVASION (59270 BAILLEUL), co-traitants, pour un montant global et forfaitaire correspondant au coût annuel d'exploitation de 2 350 663,64 € HT soit 2 585 730,00 € TTC (TVA à 10%).

Vu la délibération n°2025/167 en date du 16 décembre 2025 portant sur l'adaptation des lignes du RESEAU HOP BUS et l'autorisation de signature de l'avenant n°1 du marché ;

Vu la délibération n°2026/039 en date du 11 avril 2026 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la conclusion des avenants relatifs à tout marché ;

Considérant que des prestations ponctuelles supplémentaires, non prévues initialement au marché ont été demandées par l'acheteur dans le cadre de l'organisation du Carnaval de Bailleul 2026 ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De signer la modification de contrat n°2 relatif au marché M24.014 – Exploitation d'un réseau de transport public sur le territoire de Cœur de Flandre Agglo avec le groupement d'opérateurs économiques suivant : - VOYAGES INGLARD (62921 AIRE SUR LA LYS) mandataire avec AUTOCARS RM VOYAGES (59114 STEENVOORDE) et VOYAGES LIEFOOGHE-SOURCE D'EVASION (59270 BAILLEUL), co-traitants.

Le coût d'exploitation initial du marché présente un montant global et forfaitaire de 5 145 699,31 € HT soit 5 660 269,24 € TTC (TVA à 10%) sur toute la durée du marché (du 23 juin 2025 au 31 août 2027 soit 799 jours).

Le montant du présent avenant (avenant n°2) est de 4 751,53 € HT soit 5 226,68 € TTC (TVA à 10%).

Le montant global et forfaitaire initial est augmenté de + 4,54 % (avenants n°1 et n°2).

Le nouveau coût d'exploitation est donc porté à un montant global et forfaitaire de 5 379 293,53 € HT soit 5 917 221,78 €.

**Article 2 :** Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Hazebrouck, le 11 MAI 2026**

**Par délégation,**

**Le Vice-Président en charge du budget,  
des finances, des affaires juridiques, du  
pacte fiscal et financier et des marchés  
publics**



**Jérôme DARQUES**

